



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contamination à la covid-19 de personnes en Suisse en discothèque

Question écrite n° 31306

Texte de la question

M. Christophe Blanchet interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la quarantaine qui concerne 300 personnes en Suisse suite à une contamination à la covid-19 qui a été détectée dans la discothèque « Flamingo Club » à la fin du mois de juin 2020. Il lui demande combien de personnes ont été effectivement contaminées suite à la présence d'un « super-contaminateur » lors de cette soirée. De plus, il lui demande, au vu du nombre de personnes réellement infectées, si cette information serait de nature à permettre la réouverture des discothèques suivant le protocole sanitaire strict proposé par les discothécaires et porté à sa connaissance il y a plus d'un mois.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé a saisi pour avis le 18 juillet 2020 le Haut conseil de la santé publique (HCSP) sur la faisabilité et la nature des mesures barrières et de distanciation physique envisageables dans les discothèques, pour le public accueilli, les travailleurs de l'établissement et les éventuels intervenants extérieurs. Dans son avis, le HCSP, en prenant compte le contexte épidémiologique, la situation internationale de circulation virale, les structures des discothèques, le risque de non-respect des mesures barrières et celui de brassage de populations de zones géographiques différentes, s'est prononcé contre la réouverture des discothèques d'un point de vue strictement sanitaire. Le Gouvernement a donc décidé de suivre cette recommandation et maintient la fermeture des discothèques jusqu'à la fin du mois d'août. Une réévaluation de cette position, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, aura lieu à la rentrée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31306

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4948

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5863